

# Les moulins de la Marne : témoignages archéologiques d'une économie de la rivière

---

La rivière de Marne qui traverse le département de l'Aisne sur plus de quarante kilomètres a connu des aménagements importants depuis le Moyen Age. Une étude des sources écrites médiévales et modernes nous a apporté des jalons essentiels dans la connaissance de la rivière. Cette documentation, qui reste à approfondir, s'est accompagnée d'une recherche archéologique qui a eu pour premier objectif de repérer les sites évoqués dans les textes et d'estimer leur conservation en vue d'une étude plus poussée.

Cette démarche archéologique s'est inspirée des travaux très fructueux menés par Roger Chevallier dans les années 1960 sur des aménagements allant de la période préhistorique à nos jours<sup>1</sup>. S'il n'avait pas eu la possibilité de consulter les archives, il avait su cependant mener une étude pluridisciplinaire en pratiquant la photographie aérienne durant les chômagages de la Marne et en exerçant la prospection subaquatique. L'enquête orale auprès des entreprises de dragage lui fut également d'un grand secours pour la localisation des gisements.

Trente ans plus tard l'idée de reprendre ces recherches a été suscitée par la création d'une équipe de prospecteurs en milieu subaquatique issus de l'association H.A.S.A.R.D.<sup>2</sup> et encadrée scientifiquement par François Blary, archéologue municipal de Château-Thierry. Cette activité fut plus tard orientée par nos premières découvertes en archives.

Le dépouillement de cette documentation écrite nous a révélé une variété d'informations concernant à la fois les structures de franchissements (gués, bacs, ponts), les exploitations halieutiques, les installations portuaires, les types de trafic (navigation montante et descendante, flottage du bois...) mais aussi les moulins. Cette dernière catégorie qui est la mieux documentée sur les plans historique et archéologique vaut qu'on s'y attarde un peu plus.

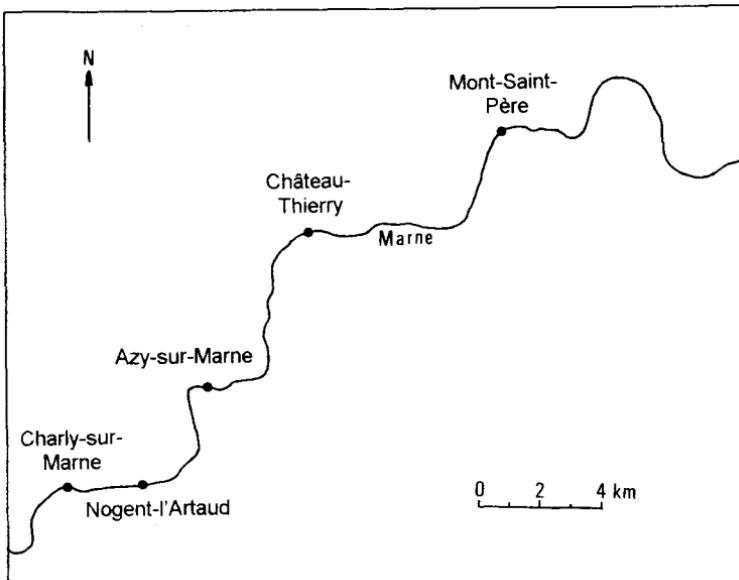
---

1. Roger Chevallier, *Les gués de la Marne*, Nogent-l'Artaud, 1991.

2. Histoire et Archéologie du Sud de l'Aisne : Recherche et Documentation.

### Localisation et chronologie des sites

Le nombre de sites meuniers assurément attestés par les textes ou par l'archéologie se limite à cinq localisations (fig. 1).



**Fig. 1 - Carte de localisation des sites meuniers de la Marne.**

Tout d'abord le moulin de Mont-Saint-Père situé à environ 10 km en amont de Château-Thierry est mentionné dans un aveu de 1397 adressé par le seigneur de la Cousture, dans lequel on signale que la place du moulin était déjà de «nulle revenu» ce qui revient à dire qu'il ne fonctionnait plus<sup>3</sup>. Une observation précise de la toponymie cadastrale nous a permis de circonscrire l'établissement vers l'amont de l'île de Mont-Saint-Père, au lieu-dit le «pertuis Saint-Nicolas». Nous verrons un peu plus loin que le pertuis était un composant essentiel d'une installation meunière sur rivière navigable.

Les moulins de Château-Thierry sont mieux documentés. Ils sont signalés pour la première fois en 1184 dans une bulle papale d'Alexandre III qui confirme la possession du tiers des moulins situés sous le pont de la ville par l'abbaye de Saint-Pierre de Chézy<sup>4</sup>. Les mentions qui suivent nous apprennent que désormais ces moulins appartiennent aux comtes de

3. Arch. nat., P 180/1, pièce 94 : «Item en la ville de Mont Saint Père et es appartenance les escluses toute la pescherie et la place du moulin qui souloit estre en la rivière de Marne au dessus de la dite masure d'Aigremont qui souloit estre en valeur a present tout ce qui dit est de nulle revenu».

4. François Duceppe-Lamarre, *Inventaire archéo-monumental de l'abbaye de Saint-Pierre de Chézy : étude régionale du temporel abbatial*, mémoire de D.E.A. en archéologie, Paris I, 1992-1993. Bibl. nat., Picardie, Dom Grenier, t. XXII, p. 42-45.

Champagne puis aux rois de France après le rattachement du comté au royaume de France en 1325. Si ces derniers y percevaient de forts revenus (environ 200 livres tournois au XIV<sup>e</sup> siècle), ils étaient tenus de payer des rentes aux abbayes de la Barre, de Chézy, et du Valsecret<sup>5</sup>. Ces usines dont le nombre reste à déterminer, disparurent en 1556 sous les inondations de l'automne<sup>6</sup>. Là encore, l'étude toponymique nous a été d'un grand secours pour localiser ces structures : une charte de 1290 précise que l'abbaye du Valsecret possédait des maisons assises rue des Moulins<sup>7</sup>. Cette rue qui prit le nom au XIX<sup>e</sup> siècle de Lefèvre-Maugras, menait directement à la rivière jusqu'en 1766, date à laquelle on décida de combler une partie du cours d'eau (actuelle place des Etats-Unis). Le pont de la ville servit également d'accroche à un moulin attesté dans les textes du XVII<sup>e</sup> siècle. Son existence est certainement plus ancienne car une lettre patente du roi Henri IV autorise le seigneur Grandmaison à faire reconstruire en 1602 le moulin sous l'arche dite de Notre-Dame<sup>8</sup>. Il est fort probable que la première construction ait été élevée après l'effondrement des autres moulins situés plus en aval en 1556. Lors de son démontage en 1769 devenu nécessaire pour la construction du nouveau pont, le moulin était partagé entre cinq détenteurs<sup>9</sup>.

L'abbaye de Chézy reçut d'Henri, comte de Troyes, la moitié des moulins d'Azy en échange de ce qu'elle possédait à Mézy et de tous les «*servos et ancillas*» de Dormans et de Damery<sup>10</sup>. Une bulle papale de 1155 rappelle que l'abbaye compte quatre moulins à Azy<sup>11</sup>. Ces textes ne semblent pas signaler que ces moulins étaient sur la Marne, mais la bulle papale d'Alexandre III certifie la possession de trois moulins situés sur cette rivière<sup>12</sup>. Il est donc possible qu'il s'agisse bien des moulins d'Azy. Après un silence de quatre siècles, un moulin réapparaît dans les textes du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à sa destruction vers 1865. Plusieurs plans ont permis de le localiser près de l'ancienne abbaye.

Le bourg de Nogent-l'Artaud fut le siège d'une succession de moulins sur la Marne. En 1318, les moulins sont détenus par Marie de Coucy, dame de Romeny et du fief de la rivière de Marne depuis Azy jusqu'à Charly<sup>13</sup>. En 1450, Charles VII accorde à Marguerite d'Orléans, dame de Nogent-l'Artaud, de faire reconstruire deux moulins qui ont été détruits

5. Auguste Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie (1172-1361)*, t. III, 1914, p. 357-358.

6. Arch. nat., R<sup>2</sup> 194.

7. Arch. dép. Aisne, H 1060.

8. Arch. nat., H<sup>14</sup> 2949.

9. Arch. nat., F<sup>14</sup> 177.

10. Duceppe-Lamarre, *op. cit.*

11. Duceppe-Lamarre, *op. cit.*, p 50-52.

12. Duceppe-Lamarre, *op. cit.*, p 69-75.

13. Arch. nat., P 136, fol. 82v<sup>o</sup>-83r<sup>o</sup>.

avec le pont au commencement des guerres avec les Anglais<sup>14</sup>. Les successeurs de Marguerite d'Orléans attendirent la fin du XV<sup>e</sup> siècle pour reconstruire un moulin. Cette entreprise valut le mécontentement et une plainte portée à la Cour par Blanche de Nesles, dame de Romeny, qui rappela ses droits sur la rivière. La Cour donna raison à Blanche de Nesles en condamnant Madeleine Cléret, dame de Nogent, à abattre les «pieux et plançons» et lui défendit «de bâtir moulin sur la rivière, ni pescherie ou autre édifice». En 1500, Blanche de Nesles, donna son agrément à la construction d'un nouveau moulin, mais avec cette condition expresse qu'elle aurait le «droit de foy, hommage, aveu dénombrement, quint et requint en cas de mutation, et justice haute moyenne et basse sur le tout...». A partir de 1546, le moulin est indivis entre les seigneurs de Romeny et de Nogent-l'Artaud. En 1711, le moulin est mis hors d'usage par les fortes inondations et on décide de le transférer sur un site plus favorable. Il fonctionne ainsi jusqu'en 1862, date de la construction du barrage-écluse de Charly<sup>15</sup>. Le moulin de Nogent, visible dans son dernier état, se trouve à quelques dizaines de mètres en aval du pont métallique.

Le dernier moulin attesté appartenait en partie à l'abbaye de Soissons et se situait près du village de Charly. Les mentions repérables dans le cartulaire de l'abbaye couvrent une période réduite entre 1240 et 1281<sup>16</sup>. Le silence des textes qui suivent cette période semble indiquer que le moulin n'est plus utilisé. Le moulin devait se situer près de l'île dite Maniquet, aujourd'hui rattachée à la terre ferme, dont on reconnaît encore la trace dans la forme du parcellaire sur le cadastre napoléonien de Pavant.

### **Configuration architecturale**

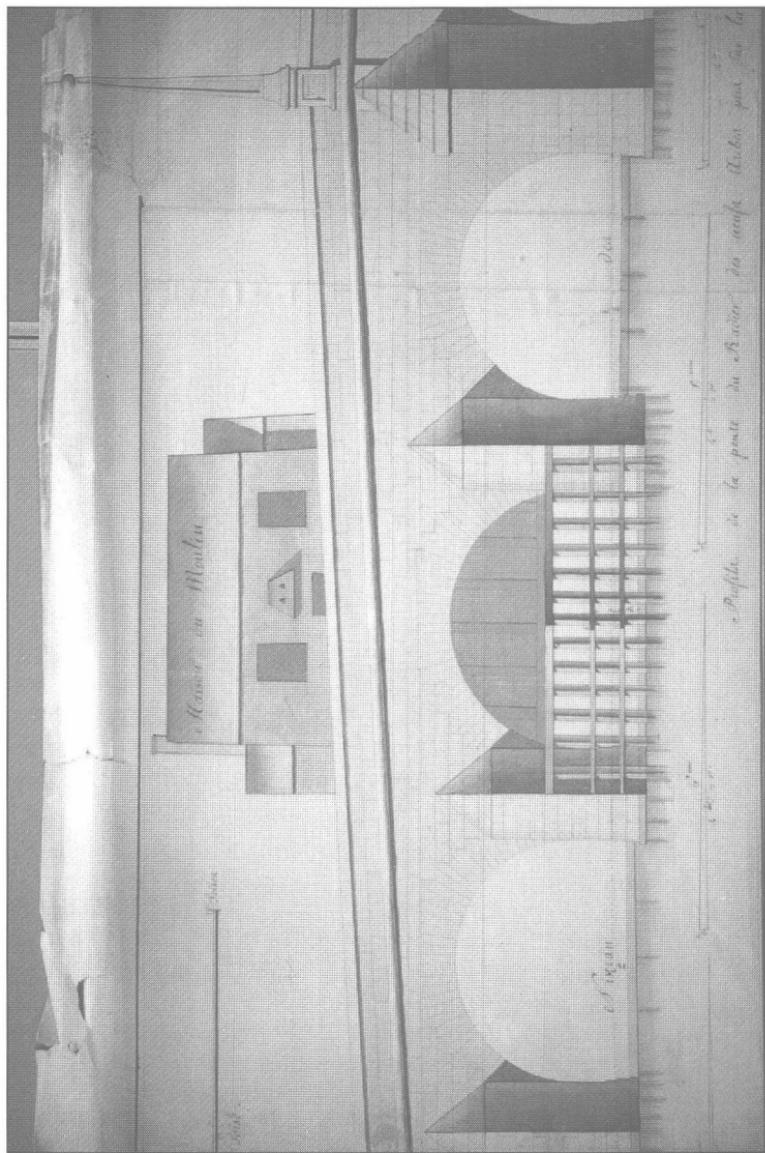
On choisit généralement d'installer un moulin sur les petits cours d'eau pour des facilités d'aménagements mais aussi pour bénéficier d'une chute suffisamment haute permettant d'obtenir une force motrice plus importante. Si la Marne ne possédait pas cette qualité (pente égale à 0,15m/km), elle avait en tout cas un débit supérieur à ses petits affluents. Mais les contraintes étaient aussi de taille : il fallait faire face aux humeurs de cette rivière qui se gonflait dangereusement durant les saisons humides ou qui charriait des glaces ravageuses durant les hivers rigoureux. Enfin, il arrivait que les sécheresses réduisent les eaux à un tout petit chenal. Face à ces variations, les hommes ont dû adapter leur savoir de manière à profiter de cette force hydraulique qui, rappelons-le, était la principale énergie naturelle maîtrisée au Moyen Age.

---

14. Arch. nat., J 764, dossier 32(8).

15. Arch. dép. Aisne, Minouflet, fol. 92.

16. Arch. dép. Aisne, H 1508.



**Fig. 2 - Moulin du pont de Château-Thierry vers 1767**  
(Arch. nat., F<sup>14</sup> 1035/2).

Tout d'abord, pour remédier aux étiages annuels, il était judicieux de placer son moulin derrière l'arche d'un pont, car les piles de cet ouvrage créent une retenue d'eau et accélère ainsi le débit. Une illustration de l'élévation du moulin associé au pont de Château-Thierry (fig. 2), nous montre que les arches libres pouvaient également être barrés par des radiers surélevés de quelques dizaines de centimètres pour accentuer cette retenue<sup>17</sup>.

Mais les ponts n'étaient pas très nombreux dans notre région et les propriétaires de ces ouvrages ne voulaient pas toujours les associer à de telles structures car durant les inondations elles accentuaient le risque d'effondrement. Il fallait alors créer son propre barrage pour bénéficier d'un débit constant. Les retenues que l'on retrouve dans les textes sous les vocables de vanne, chaussée, déversoir... barraient entièrement le lit mineur de la rivière de manière à concentrer toutes les eaux vers la roue du moulin qui tournait non pas par le poids d'une chute (roue d'en-dessus) mais par la poussée du débit (roue d'en-dessous). Pour la période médiévale, les témoignages sont assez rares et laconiques : seul un compte de 1407 rappelle la commande de pieux et de raisines (?) pour refaire la chaussée des moulins de Château-Thierry<sup>18</sup>. Il faut attendre ensuite 1537 pour apprendre qu'au moulin de Chézy, le charpentier a remplacé la vanne faite de branches de saules par une vanne maçonnée<sup>19</sup>. En 1627, le marquis de la Vieuville autorise son tenancier à prendre des pierres aux vieilles arcades du pont ruiné de Nogent-l'Artaud, pour l'entretien de la vanne de son moulin, les bois et les ouvrages de la charpente étant fournis par le seigneur<sup>20</sup>.

Les devis d'entretien du XVIII<sup>e</sup> siècle permettent d'esquisser plus aisément les détails de la construction (fig. 3) : les digues de Château-Thierry étaient faites de plusieurs rangées de pilots (gros pieux) plantés dans le lit de la rivière et reliés à leur sommet à des chapeaux mortaisés (pièces horizontales) et à des entretoises. L'espace resté libre entre les pilots était fermé par des liernes (planches horizontales) qui retenaient derrière elles de la terre battue et des pierres sèches. Au sommet de ce remplissage pouvait être aménagé un pavage de grès scellé à chaux et à ciment de tuiles. Tous les assemblages en bois étaient chevillés et boulonnés<sup>21</sup>.

Les premiers plans de ces structures qui n'apparaissent pas avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, mettent en lumière la forme générale de ces digues. Pouvant mesurer plus d'une centaine de mètres, elles coupaient obliquement la rivière sur toute sa largeur ou presque (fig. 4). C'est à partir de ces

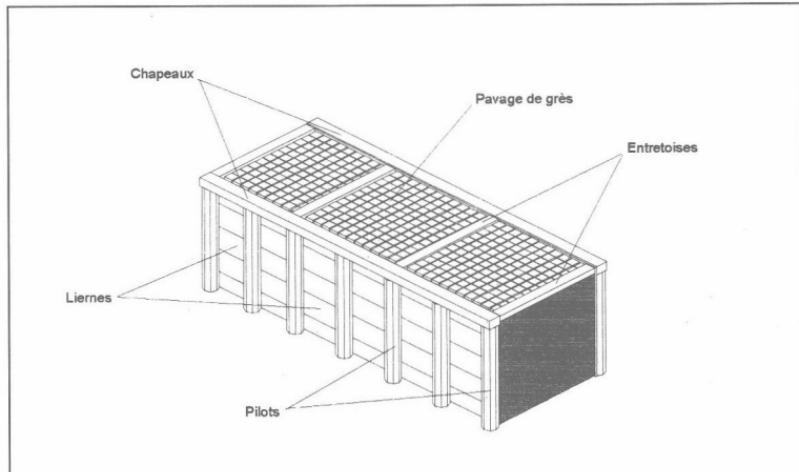
17. Arch. nat., Cartes et Plans, F<sup>14</sup> 1095/2 (vers 1767).

18. Soc. hist. archéol. Château-Thierry, coll. Joursanvault, pièce n°36.

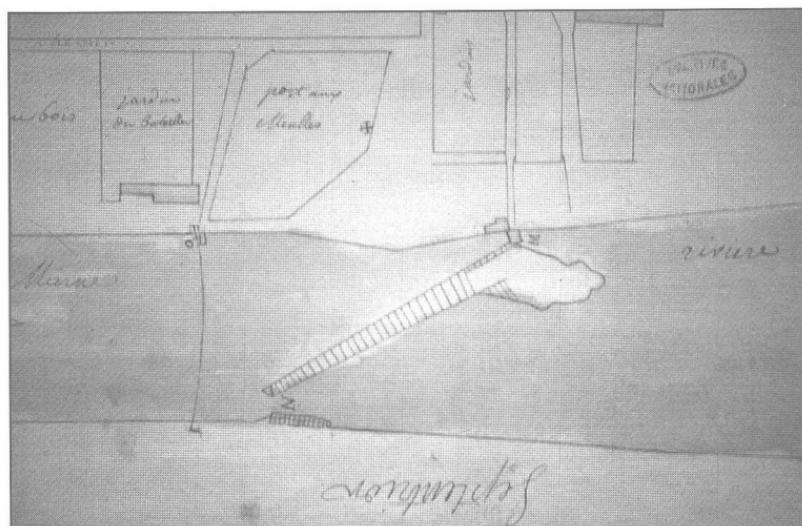
19. Arch. nat., Z<sup>14</sup> 28.

20. Arch. dép. Aisne, Minouflet, *idem*.

21. Arch. dép. Aisne, C 486, 487, 488 ; malgré la destruction des moulins en 1556, on s'attachait à entretenir ces digues car elles canalisait l'eau vers un seul chenal navigable.



**Fig. 3 - Restitution d'une chaussée de moulin à partir des devis de réparations des digues de Château-Thierry du XVIII<sup>e</sup> siècle.**



**Fig. 4 - Plan du moulin de Nogent-l'Artaud après 1711  
(Arch. nat., N III Aisne 181).**

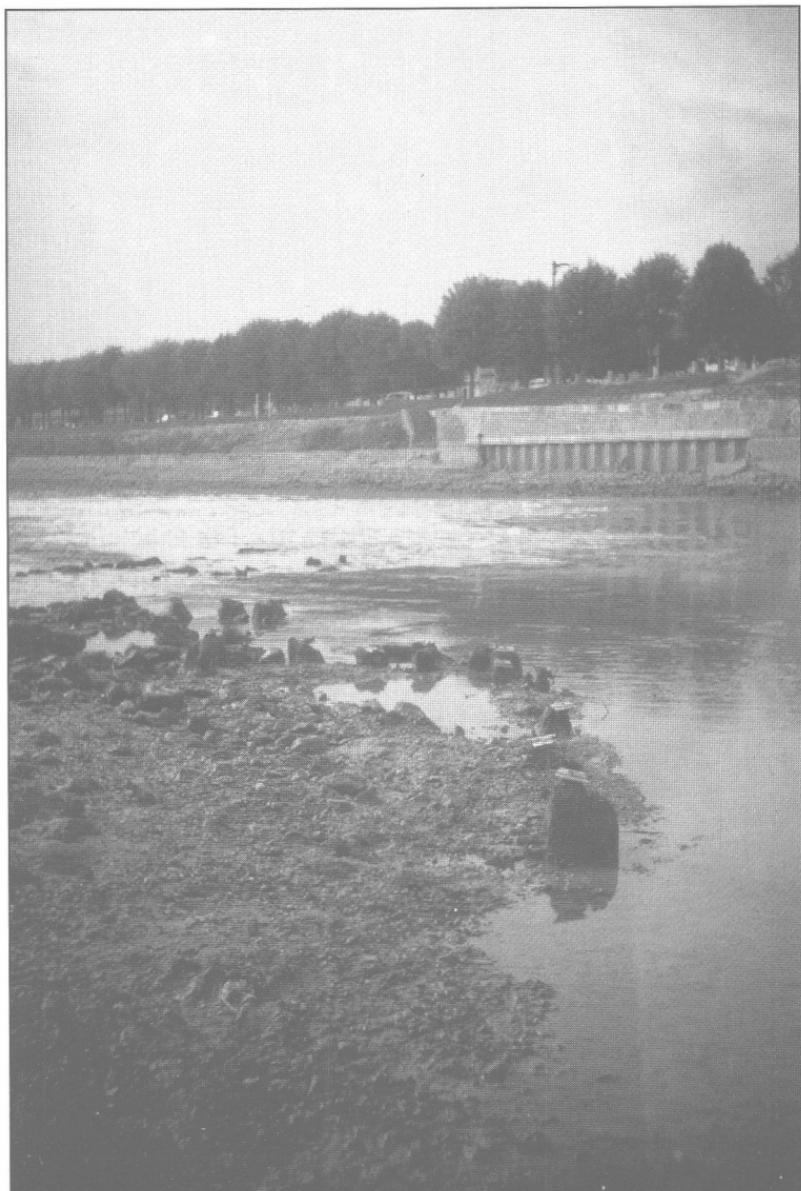
représentations graphiques que l'on a pu retrouver sur le terrain les vestiges des digues de Nogent-l'Artaud, d'Azy-sur-Marne et de Château-Thierry. La plupart d'entre eux se résument à quelques dizaines de pieux parfois recépés à la base du sol et associés à des amas de pierres (fig. 5). Des vestiges similaires ont été retrouvés à Charly-sur-Marne et à Romeny sans qu'on ait la certitude qu'il s'agisse de chaussées de moulins.

Barrant entièrement le cours de la rivière, les chaussées n'étaient pas nuisibles à la navigation durant les hautes eaux car elles étaient submersibles : les mariniers profitait de cette «eau de vanne» pour passer la plupart de leurs embarcations au-dessus des digues. Mais le trafic fluvial ne s'arrêtait pas pour autant durant les basses eaux ; on rencontrait cependant plus de difficultés à franchir les chaussées. Les meuniers étaient tenus de prévoir un espace libre pour la circulation fluviale généralement appelé pertuis. Ce passage avait une largeur moyenne de huit mètres et comportait à son entrée un seuil qui retenait un minimum d'eau pour le fonctionnement de la roue. Mais il avait l'inconvénient de créer une petite chute (entre 30 et 90 cm) toujours dangereuse à descendre et difficile à remonter. Le halage humain ou animal était indispensable pour la bonne conduite des bateaux : au pertuis d'Azy, il fallait non seulement 12 à 15 chevaux pour remonter un bateau, mais on devait en plus l'alléger en déchargeant les marchandises sur les berges<sup>22</sup>. La position de ces passages n'était pas toujours très judicieuse pour le maniement des cordages ; on devait parfois répartir les haleurs sur les deux berges et sur les chaussées. Devant le danger et la gêne occasionnée, les marchands de l'eau se plaignaient souvent et réclamaient la destruction pure et simple des chaussées. Mais ce n'était pas l'avis de tous les mariniers qui voyaient en cette retenue d'eau une solution aux problèmes d'étiages qui limitaient la navigation à des bateaux de très faible tirant d'eau. Pour cette minorité, il était simplement nécessaire d'améliorer les pertuis en réduisant les seuils et en les rapprochant de l'une des deux berges. C'est d'ailleurs cette politique qu'on appliqua jusqu'à la canalisation de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Conscients de la relative amélioration de la navigation dans ces biefs, certains propriétaires s'appropriaient un droit de péage sur les bateaux qui passaient par leur pertuis, avec l'obligation (en partie théorique) d'entretenir le passage et de fournir de bons câbles. Ainsi depuis le XV<sup>e</sup> siècle le seigneur de Nogent-l'Artaud percevait au pertuis des taxes qui fluctuaient selon la nature et la quantité des produits transportés. Ce péage n'était pas tenu par le meunier, il était baillé à ferme avec le bac et le droit de pêche au plus offrant des enchérisseurs<sup>23</sup>.

---

22. Arch. nat., Z<sup>1H</sup> 28.

23. Arch. dép. Aisne, Minouflet, *ibid.*



**Fig. 5** - Photo des vestiges de la digue de Château-Thierry prise durant le chômage de la Marne en septembre 1992 (cliché O. Bauchet).

Pour remédier aux problèmes d'inondations, il fallait tout d'abord construire le moulin sur des fondations en bois ou en pierre très hautes de manière à placer la roue sous le bâtiment et non pas sur le côté. On plaçait ensuite un châssis mobile sous la cage du moulin sur lequel était assis la roue plus quelques mécanismes (rouet, lanterne, arbre vertical...). Ce châssis montait ou descendait sur plusieurs mètres à l'aide de quatre tirants qu'on soulevait par un système de vis en bois placé à l'étage. Ce type de moulins portait le nom de «moulin-pendant». Dans notre zone d'étude, il n'est attesté qu'au XVII<sup>e</sup> siècle à Nogent-l'Artaud<sup>24</sup>, mais il est vraisemblable qu'on ait utilisé cette technique sur les autres sites puisqu'on la retrouve sur la Marne inférieure et la Seine inférieure pour des périodes bien antérieures. Reste à déterminer l'origine de cette technique. Un acte du début du XIV<sup>e</sup> siècle semble intéressant à exposer à ce propos : Philippe IV le Bel, échangea des terres contre deux moulins de Château-Thierry qui tournaient par la force de petits ruisseaux. Cette transaction n'avait été faite selon lui que «pour secours aus moulins de Marne quant la riviere est trop grant»<sup>25</sup>. Cette phrase peut signifier que l'on n'utilisait pas encore le système de châssis mobile ou bien que ce dernier ne montait pas suffisamment haut pour pouvoir faire face aux grosses inondations et que par conséquent on était obligé de moudre le blé aux moulins récemment acquis.

Seul le moulin de Nogent-l'Artaud subsiste dans notre département : mais ni la roue, ni les meules n'ont été conservées. Seules les piles du moulin sont encore visibles : elles sont en forme d'éperon en amont et plates en aval. Les parements internes des piles ont été montés en petit appareil irrégulier en grès et en calcaire. Les extrémités sont renforcées par un chaînage soigné en moyen appareil régulier de calcaire. On retrouve dans ces deux piles, une assez large rainure verticale servant peut-être à caler le châssis. Au devant de cette rainure, une baie surmontée d'un linteau avait été aménagée sur la pile nord pour avoir accès à la roue. Nous pouvons estimer la taille de la roue par l'espace vide (d'environ 4 m) existant entre les piles de pierre qui supportent les deux étages, aujourd'hui transformés en appartement. Cet état correspond sans aucun doute à la reconstruction du moulin vers 1711.

Pour les autres sites, seule l'archéologie pourrait nous renseigner sur les fondations (en pierre ou en bois, la surface de l'établissement, ...) et peut-être sur d'autres éléments perdus dans le fond de la rivière (fragments de la roue, du châssis ou des engrenages).

---

24. *idem*.

25. David Jones, *le moulin pendant dans la France septentrionale*, The International molinological society, Actes du 5<sup>e</sup> symposium, 1984, p. 277-287.

26. A. Longnon, *op. cit.*

Dans l'histoire du paysage de la rivière, les moulins ont joué une place prépondérante aux côtés des ponts ou des pêcheries : en s'adaptant aux contraintes de la Marne, ils ont participé à une canalisation progressive de la rivière en élevant des chaussées submersibles. En régularisant les variations de hauteur d'eau, elles prolongèrent l'activité nautique durant les périodes sèches, même si les pertuis restèrent de fâcheux obstacles. Les archives témoignent de ces difficultés, mais elles ne répondent pas à toutes les questions, notamment sur l'origine de ces structures, sur les techniques de construction... Nous espérons qu'une étude archéologique approfondie nous permettra de répondre en partie à ces questions si la conservation des vestiges est suffisante.

Olivier BAUCHET

## Glossaire

*Pertuis* : passage pratiqué dans une digue pour les bateaux.

*Chômage* : abaissement du seuil de la navigabilité par l'ouverture des vannes d'écluse.

*Radier* : fondation en bois ou en maçonnerie qui maintient le substrat et le préserve de l'érosion hydraulique.

*Roue d'en-dessous* : la roue tourne dans un courant d'eau par impulsion.

*Roue d'en-dessus* : la roue tourne sous le poids d'une chute d'eau.